

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE 2021-2022

(Notice explicative et demande de dérogation)

Quels sont les enfants concernés pour l'année scolaire 2021-2022 ?

- Les nouveaux arrivants sur Saint-Amand-Montrond
- Les enfants qui changent d'école après un déménagement sur Saint-Amand-Montrond
- Les enfants nés en 2018 et qui entrent en petite section de maternelle

Attention : les inscriptions des enfants nés en 2019 concernent les écoles situées en quartier prioritaire. Elles seront étudiées par une commission d'affectation, les décisions seront communiquées au plus tôt mi-mai 2021.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1 – À LA MAIRIE :

A partir du mardi 13 avril 2021 et avant le jeudi 8 juin 2021.

En utilisant le formulaire prévu à cet effet, à retourner complété et **accompagné des pièces justificatives demandées** :

Par mail à : departement.familles@ville-saint-amand-montrond.fr

Au département Familles : 700 Avenue Jean Giraudoux
18200 Saint-Amand-Montrond

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Le certificat d'inscription sera envoyé à votre domicile ou déposé dans votre boîte mail, pour procéder à l'admission définitive de l'enfant dans l'établissement scolaire de secteur (sous réserve des places disponibles).

2- À L'ECOLE :

A partir du vendredi 21 mai et après réception du certificat d'inscription, vous devez **prendre contact** avec le directeur de l'école.

ATTENTION : Ne pas oublier de vous présenter à ce rendez-vous muni du certificat d'inscription, qui atteste que les formalités avec la mairie ont bien été effectuées. **VOTRE ENFANT NE POURRA ETRE ADMIS DANS SON ECOLE SANS INSCRIPTION ADMINISTRATIVE PREALABLE.**

Votre enfant passe de l'école maternelle à l'école élémentaire.

Le certificat d'inscription pour le CP sera établi, sans formalité, pour tous les enfants Saint Amandois de grande section de maternelle.

Ce certificat vous sera remis courant mai par le directeur de l'école maternelle publique que fréquente votre enfant.

Vous devrez néanmoins ensuite prendre contact avec le directeur de sa future école élémentaire, en vue de son admission.

→ DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Le dossier dûment complété, daté et **signé par le parent sollicitant la demande.**
- Le certificat de radiation pour les élèves qui changent d'école.
- Une copie du jugement de séparation ou de divorce pour **les parents séparés ou divorcés** (ou un courrier co-signé des deux parents en cas d'absence de jugement).
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (facture électricité, eau, téléphone, compromis de vente, avis d'imposition,...)
Si vous êtes hébergé, fournir une attestation d'hébergement, la pièce d'identité de l'hébergeant et son justificatif de domicile.
- Une copie **complète** du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- La notification d'affectation de l'Education Nationale pour l'élève scolarisé en Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), le cas échéant.
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile, au nom de l'enfant ou du foyer
- Une copie du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires

ATTENTION : En cas d'absence d'un seul document à fournir, l'inscription à la restauration scolaire ne pourra s'effectuer.

→ COMMENT CONNAITRE L'ÉCOLE DE VOTRE SECTEUR ?

Pour le premier degré, c'est-à-dire les écoles maternelles et élémentaires, l'affectation d'un enfant se fait, sous réserve des places disponibles, en fonction de l'adresse du foyer où il vit, sur la base d'une carte des périmètres scolaires établie par la Mairie.

Concernant les périmètres scolaires, Saint-Amand-Montrond est divisé en 3 secteurs. Si vous souhaitez connaître votre école de secteur, vous pouvez les consulter sur le site de la Mairie dans la rubrique « Inscriptions scolaires ».

DEMANDES DE DÉROGATIONS DE SECTEUR SCOLAIRE

(Procédure exceptionnelle justifiée exclusivement par des contraintes particulières) :

Attention : la procédure de dérogation s'applique **après** les formalités d'inscription administrative dans l'école de secteur. Les démarches sont indiquées dans l'imprimé à utiliser à cet effet.

Elle est **obligatoire** dès lors que vous **souhaitez inscrire votre enfant dans une école autre que son école de secteur**.

1/ Motifs de la demande de dérogation : cocher la case correspondante

- Organisation familiale

Parent travaillant à Saint-Amand-Montrond (précisez l'employeur)

Mode de garde à proximité de l'école (précisez la structure, coordonnées de l'ASMAT)

- Elève dont le frère ou la sœur est déjà scolarisé(e) dans l'école souhaitée (précisez la classe)

Élémentaire

Maternelle

- Elève devant suivre un parcours scolaire particulier (joindre le justificatif)

Inscription en classe ULIS (cf documents à fournir)

Suivi médical à proximité de l'école souhaitée (joindre PAI, PPS, PPRE)

- Elève domicilié en limite d'un secteur scolaire

Domicile proche de l'école souhaitée (cf documents à fournir)

2/ Décrire la raison de votre demande de dérogation (ci-dessous):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et Signature :

3/ Autorisation de la commune de résidence

Je soussigné,....., Maire de la Commune de.....,

autorise n'autorise pas au motif suivant :.....

.....

l'inscription de l'enfant né le.....

àdans un établissement scolaire de SAINT-AMAND-MONTROND

en l'application de l'article de la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983.

Date et Signature :